

LES MARIAGES DU PASTEUR PAUL FERRY

Le pasteur Paul Ferry a laissé un grand nom dans l'histoire de la Réforme à Metz et si l'on connaît bien ses œuvres, on ne possédait jusqu'ici que peu de précisions sur sa vie familiale. Des recherches dans les registres de notaires messins nous ont permis d'être mieux renseignés, notamment sur ses deux mariages.

Né le 24 et baptisé le 27 février 1591 à Metz, fils de Jacques Ferry, receveur des deniers de l'hôpital St-Nicolas et d'Elisabeth Joly, Paul Ferry, pasteur à Metz depuis 1612, épousa le 21 avril de l'année suivante au temple de La Horgne, devant le pasteur Le Coulon, Esther de Vigneulles.

Le contrat de mariage daté du 7 janvier 1613 fut passé devant Jérémie Grandjambe, aman de St-Eucaire (1). Il stipulait que Paul Ferry « l'un des ministres de l'Eglise prétendue réformée de Metz », fils de Jacques, conseiller du maître échevin et d'Elisabeth Joly, s'engageait à prendre pour épouse Esther de Vigneulles, fille de Philippe, marchand, bourgeois de Metz, sieur du Mont et d'Arraincourt et de feu Jacqueline Bourgeois. Le père promettait d'acquitter toutes les dettes que son fils pourrait avoir contractées jusqu'au jour de son mariage, de l'habiller d'habits décents et de payer le festin de noces. Il lui donnait cent écus d'or sol ou leur valeur pour acheter à son épouse bagues et bijoux qui devaient revenir aux enfants issus du mariage.

Philippe de Vigneulles habillera sa fille et lui remettra mil francs pour acheter des meubles. Il lui donnera encore 7 000 F messins dont 3 000 iront à la communauté et 4 000 seront convertis en acquets. Il promet enfin d'héberger et nourrir à sa table les jeunes époux jusqu'à la St-Martin d'hiver à moins qu'ils ne préfèrent recevoir 30 quartes de blé et un charal de vin. Le contrat se poursuit : « Et pour ce que le père du futur espoux a soustenu beaucoup de frais pour ayder à la promotion des estudes d'iceluy et qu'il luy reste un enfans à marier comme pareillement trois au père de la future espouse, lesquelz respectivement pourroient prétendre à leur prouffit, retour ou diminution sur les futurs conjoints de ce qui leur pourroit escheoir en partage, afin d'oster toutes causes de ses prétentions, les pères desdits futurs conjoints ont déclaré que toutes les avances faites à iceux pour parvenir au présent mariage et autres avantages et gratifications qui peuvent leur avoir estez faictes de leurs biens en quelque sorte que ce soit ne seront subjectes audit report et retour, ains qu'ilz leurs demeureront franchement et quittement en faveur de ladite communauté sans que cette condition porte préjudice aux enfans qui resteront à marier ou qu'elle lie le pouvoir des pères respectifs de leur donner tels avantage de mariage que bon leur semblera. »

1 Bibliothèque Nationale, *Nouvelles Acquisitions Françaises* 22 704, fol. 11-3. Copie de l'acte. L'aman avait omis d'écrire « prétendue » entre église et réformée ; le mot a été ajouté. Une seconde copie se trouve aux fol. 15-7.

Esther de Vigneulles, huitième enfant d'un ménage qui en comptera dix-sept, était née le 27 novembre 1590. Elle était l'arrière-petite-fille du marchand messin Philippe de Vigneulles qui se rendra célèbre par sa chronique (2).

Paul Ferry avait une sœur Elisabeth mariée à Sébastien de Mage-ron, docteur en médecine et un frère Pierre, ministre réformé à Francheval, mort à Sedan en 1650 (3). Au moment du mariage de Paul, Elisabeth était encore célibataire.

Esther de Vigneulles mourut le 18 mai 1636 lors de l'épidémie de choléra qui fit tant de ravages (4). Elle avait rédigé son testament mais n'avait pu le signer. Le 22 mai, son mari demanda aux Treize que soient entendus « affin de se servir de leurs dépositions a telle fin que de raison », Jérémie Grandjambe, aman de St-Eucaire chez qui Esther s'était rendue deux heures avant de décéder, et les autres témoins présents. Mais Grandjambe fit des difficultés. Ferry écrivit à nouveau aux Treize (5). Il fit remarquer qu'Esther « malade de la maladie dont elle serait décédée ces jours passés » avait désiré faire son testament et était venue au logis de l'aman deux heures avant son décès, « mais il serait arrivé qu'après avoir rédigé par écrit son intention, ne restant plus que de lui en faire lecture en présence des témoins, elle ne se serait plus trouvée en l'état de l'ouyr et par ainsi ledit testament serait demeuré à cet égard imparfait et destitué d'une formalité requise par la coutume de cette ville, cause pourquoi ledit sieur Grandjambe fait difficulté d'en expédier copie audit sieur exposant ». Les Treize donnèrent leur accord. Le 2 décembre, Ferry demanda qu'il soit procédé à l'inventaire des biens à cause des trois enfants mineurs (6) qui restaient. Le 16 mars 1637, le partage était réalisé (7).

*
* *

Le 29 janvier 1637, Paul Ferry s'était rendu chez Jacques Le Bachellé, aman de St-Jean, pour signer un nouveau contrat de mariage, accompagné de Suzanne Lespingal, veuve de Jérémie Le Goullon, « vivant capitaine d'une compagnie de gens de pied dans le

2 Sur la famille, voir Poirier, *Metz, Documents généalogiques d'après les actes des paroisses et Metz. Documents généalogiques d'après les actes des amans.*

3 Bibliothèque Nationale, *id.* Testament de Pierre Ferry du 30 octobre 1650 (fo. 401); inventaire des biens (fol. 403).

4 Archives de la Ville de Metz. Registres de la paroisse réformée.

5 Bibliothèque Nationale, *id.* fol. 316 et suiv.

6 Il restait, au décès d'Esther, quatre enfants dont trois mineurs : Paul, 24 mars 1624, mort le 3 novembre 1644; Louis, 28 juin 1626, mort le 20 décembre 1665 qui épousera Marie Sarrazin par contrat du 17 janvier 1648 (Bibliothèque Nationale, *id.* fol. 395); Elisabeth, 10 septembre 1634, morte le 29 mai 1660. Suzanne, née en 1616, était mariée depuis 1633. Le pasteur avait eu dix enfants de sa première femme dont les prénoms sont données par Poirier ainsi que les dates de naissance, mais non celles de décès.

7 Bibliothèque Nationale, *id.* fol. 322. Diverses pièces de comptabilité figurent à la suite, notamment un état des dettes. La maladie et la mort d'Esther ont coûté 173 frs messins, sans compter quelques menus faux frais.

régiment du sieur de Batilly ». La jeune veuve de 31 ans avait eu quatre enfants du premier lit (8).

Après avoir consigné que « les futurs conjoints seront uns et communs en tous biens meubles et immeubles de quelque nature ils soient ou puisse estre qu'ils ont et auront acquestés et conquestés... pendant leur mariage », la future épouse se réserve « tous les héritages qui luy escheront en la communauté et où il arriverait qu'aucuns desdits héritages seraient vendus pendant ledit mariage, les biens dudit futur espoux seront obligés au remploy si ceux de la communauté ne suffisent.

« Pareillement le futur espoux se réserve les héritages qui luy escheront de succession directe ou collatérale et ceux qui luy seraient estre escheus de la succession de sa mère, ses habits, livres, armes, chevaux et meubles qui n'entreront en communauté...

« N'entrera aussy en laditte communauté la somme de quinze mil frans que le futur espoux s'est réservée sur les parts et portions escheues en partage à ses trois enfans qui restent à pourvoir ains luy sera loisible d'en disposer ainsy qu'il est voulu par le contract de partage passé le vingt sixiesme du présent mois entre luy et sesdits enfans et, n'en ayant disposé, laditte somme eschera à sesdits trois enfans qui restent à pourvoir.

« Se réserve aussy la future épouse ses habits et la somme de cinq mil frans pour toutes bagues et joyaux, pour en faire et disposer à sa volonté et n'en ayant disposé escheoir à ses plus proches héritiers...

« Douaire eschéant la future épouse sera douée de six cent frans de rente annuelle s'il n'y a enfans issus dudit mariage et de quatre cent frans s'il y a enfans, racheptable au denier dix. »

La minute est ornée de nombreuses signatures : Le Goullon de Champel, Le Goullon de Coin, Le Goullon d'Hauconcourt, de Labriet, Goffin, de Flavigny, Braconnier, Jacques Ferry et Jacques Lespingal, pères des deux contractans. Le mariage eut lieu au temple le 22 février 1637. Deux enfants sont issus de cette union : Benjamin, le 12 juin 1638, décédé le 12 février 1640 et Anne, le 2 août 1641.

Paul Ferry mourut en 1668 (9). De sa seconde femme, on ne sait plus rien après 1652 car le dernier acte la concernant est le partage des biens de Jacques, son père, seigneur de Coin en partie, fait le 7 mars (10).

H. TRIBOUT de MOREMBERT

8 Archives de la Moselle, E 3207 (minute) et Bibliothèque Nationale, *id.*, fol. 347 (extrait). Les Archives de la Moselle conservent aussi le contrat de mariage passé entre Jérémie Le Goullon et Suzanne Lespingal le 26 novembre 1624. On y apprend que Jérémie devait reprendre primitivement l'amandellerie de son père : « le père baillera à son fils en faveur et contemplation de mariage la somme de dix mil frans et le fera recevoir à l'amandellerie de laquelle il a esté pourveu par Messieurs du Magistrat par lettres du 27 avril 1615 affin de la pouvoir exercer incontinent après la célébration du mariage. » Les autres articles du contrat concernent notamment les dons faits par les parents qui prouvent une fortune fort importante.

9 Voir notre étude sur « Le testament du pasteur Paul Ferry » dans *les Cahiers Lorrains*, n° 1, janvier 1971.

10 Bibliothèque Nationale, *id.*, fol. 448 et suiv.